



Le vert, le vrai, la vie

ROB

RAPPORT d'ORIENTATION BUDGETAIRE 2020

Présenté au conseil communautaire en séance le 26 février 2020

Table des matières

INTRODUCTION	3
ELEMENTS DE CONTEXTE	4
1. FINANCES LOCALES : LES GRANDS EQUILIBRES ACTUELS	4
2. LES PRINCIPAUX ELEMENTS DE LA LOI DE FINANCES 2020 :.....	8
2.1 Suppression de la taxe d’habitation sur les résidences principales et transferts d’impôts :	8
2.2 Autres mesures :	8
LES ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2020 POUR LA CCPO	9
1. LE VOLET FINANCIER	9
1.1 LES GRANDS PARAMETRES DE LA GESTION 2020 :.....	9
1.2 LES HYPOTHESES D’EVOLUTION ENVISAGEES ET LES MARGES DE MANŒUVRE POUR CONSTRUIRE LE PROJET DE BUDGET :	12
1.3 FOCUS SUR LES BUDGETS ANNEXES	13
1.4 LES ENGAGEMENTS PLURIANNUELS	14
1.5 ETAT DE LA DETTE	16
2. LE VOLET RESSOURCES HUMAINES	18
2.1 STRUCTURE DES EFFECTIFS ET DEPENSES DE PERSONNEL.....	18
2.2 DETAILS ELEMENTS DE REMUNERATION	21
2.3 MOUVEMENTS DE PERSONNEL	22
2.5 LES ORIENTATIONS 2020	24

INTRODUCTION

Conformément à l'article 11 – Titre II de la Loi 92-125 du 6 février 1992 relative à l'Administration territoriale de la République, l'examen du budget primitif doit être précédé d'une phase préalable, constituée par le débat de l'assemblée délibérante sur les orientations budgétaires. Ce Débat d'Orientation Budgétaire (DOB) constitue une phase importante destinée à éclairer le vote des élus et doit intervenir dans un délai de 2 mois précédant le vote du budget.

L'article 107 de la loi n° 2015-991 du 7/08/2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe) a modifié les articles L 2312-1, L3312-1, L 5211-36 du CGCT relatifs au DOB en complétant les dispositions relatives à la forme et au contenu du débat et en créant de nouvelles obligations relatives à la présentation et à l'élaboration des budgets locaux dont certaines ont fait l'objet de décrets d'application.

Le décret 2016-841 du 24 juin 2016 précise ainsi le contenu ainsi que les modalités de publication et de transmission du rapport d'orientation budgétaire qui doit non seulement présenter un volet financier mais également un volet ressources humaines. Cette présentation s'impose tant au budget principal qu'aux budgets annexes. Le DOB devra également s'attacher dorénavant à l'évolution prévisionnelle et tendancielle des dépenses réelles de fonctionnement ainsi qu'au niveau et à l'évolution de la dette et du besoin de financement.

Par ailleurs, les dispositions de la loi NOTRe imposent aux collectivités locales que soit votée par leur assemblée délibérante une délibération spécifique prenant acte de la tenue du DOB et de l'existence du rapport sur la base duquel il se tient. La délibération doit faire apparaître la répartition des voix sur le vote.

L'obligation de transmission du rapport au représentant de l'Etat s'applique à l'ensemble des collectivités et le rapport est également transmis par l'établissement public de coopération intercommunale aux maires des communes qui en sont membres dans un délai de quinze jours à compter de son examen par l'assemblée délibérante. Il est mis à la disposition du public au siège de l'établissement public de coopération, dans les quinze jours suivants la tenue du débat d'orientation budgétaire et le public est avisé de la mise à disposition de ces documents par tout moyen.

ELEMENTS DE CONTEXTE

La loi de finances 2020 s'inscrit dans le cadre de la loi de programmation des finances publiques 2018-2022 qui encadre l'évolution annuelle moyenne des dépenses de fonctionnement des collectivités (communes, EPCI, départements et régions) à +1,2% par an (+1,1% pour les communes et leurs EPCI) et vise une réduction du besoin de financement des collectivités de 13 milliards d'euros sur ces 5 ans, à raison de 2,6Mds €/an.

Cet encadrement vise à réduire la dette publique dont les collectivités ne représentent toutefois qu'environ 10%, contre 80% pour les administrations d'Etat et 10% également pour les administrations de sécurité sociale.

La loi de finances 2020 s'inscrit dans une perspective de croissance du produit intérieur brut de 1,3% et du taux d'inflation de 1,3% également, avec un taux de chômage de 8% et des taux d'intérêt négatifs pour l'Etat et très modestes pour les collectivités.

Les estimations 2019 des comptes des collectivités montrent une forte augmentation de leur épargne brute (+8,5%) liée à une augmentation plus dynamique de leurs recettes de fonctionnement (227,3 Mds€ +2,1%) que de leurs dépenses de fonctionnement (187,9Mds€ +0,9%). Ceci a permis de conforter le regain d'investissement déjà engagé (58,2Mds€ +9,2% en 2019) qui, pour les communes et EPCI correspond avec le cycle traditionnel de fin de mandat.

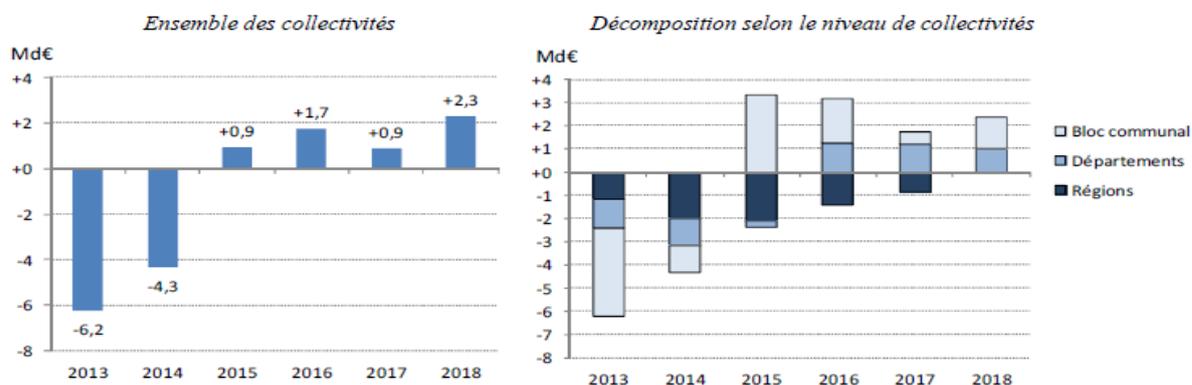
L'encours de la dette des collectivités a progressé en 2019 de 0,5% à 175,6Mds€ à la faveur de taux bas et stables, alors même que les collectivités sont en capacité de financement depuis 2015.

Dans le détail, l'épargne brute des communes a augmenté de 6,5% à 13,2Mds€ et celle des EPCI de 11,2% à 6,2Mds€. La trésorerie des communes représente plus de 20 Mds€ au 31 décembre 2019.

1. FINANCES LOCALES : LES GRANDS EQUILIBRES ACTUELS

A l'échelle macroéconomique, les grands équilibres des finances locales montrent que les collectivités maîtrisent leurs dépenses de fonctionnement et augmentent leurs dépenses d'investissement, particulièrement dans le bloc communal.

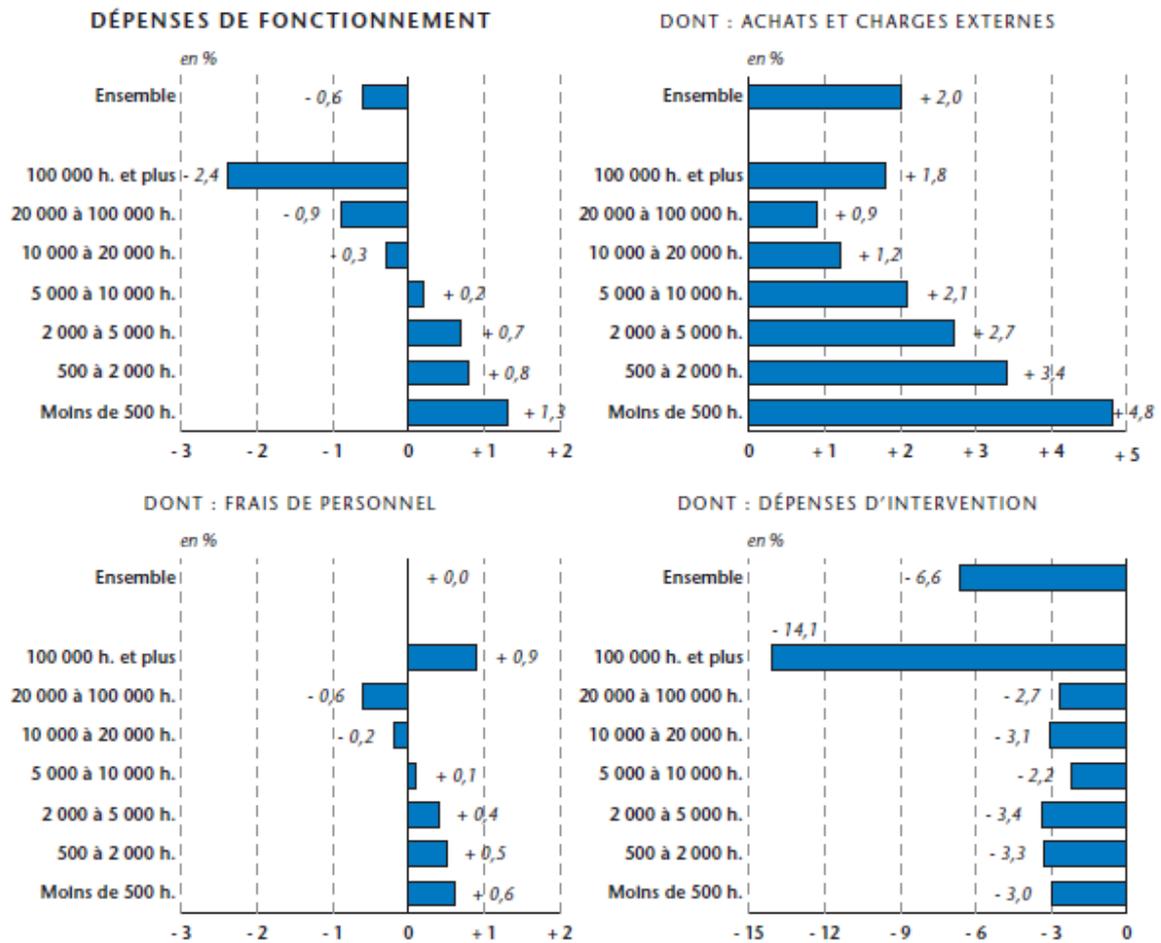
GRAPHIQUE 10 - CAPACITE (+) OU BESOIN (-) DE FINANCEMENT DES COLLECTIVITES LOCALES SELON LE NIVEAU DE COLLECTIVITES



Lecture : en 2018 les collectivités locales ont dégagé une capacité de financement de + 2,3 Md€. Le bloc communal a contribué à cette capacité à hauteur de + 1,4 Md€, les départements à hauteur de + 1,0Md€ et les régions ont eu un besoin de financement de - 0,1 Md€.

Source : DGFIP, comptes de gestion - budgets principaux ; calculs DGCL.

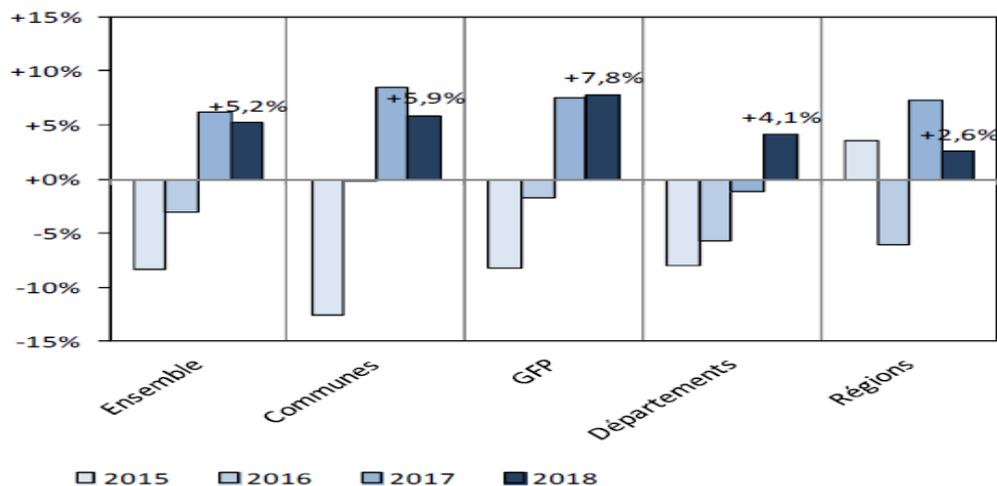
GRAPHIQUE 2 - TAUX DE CROISSANCE EN 2018 DES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT DES COMMUNES, PAR TYPE DE DÉPENSES ET PAR STRATE DE POPULATION



Source DGCL

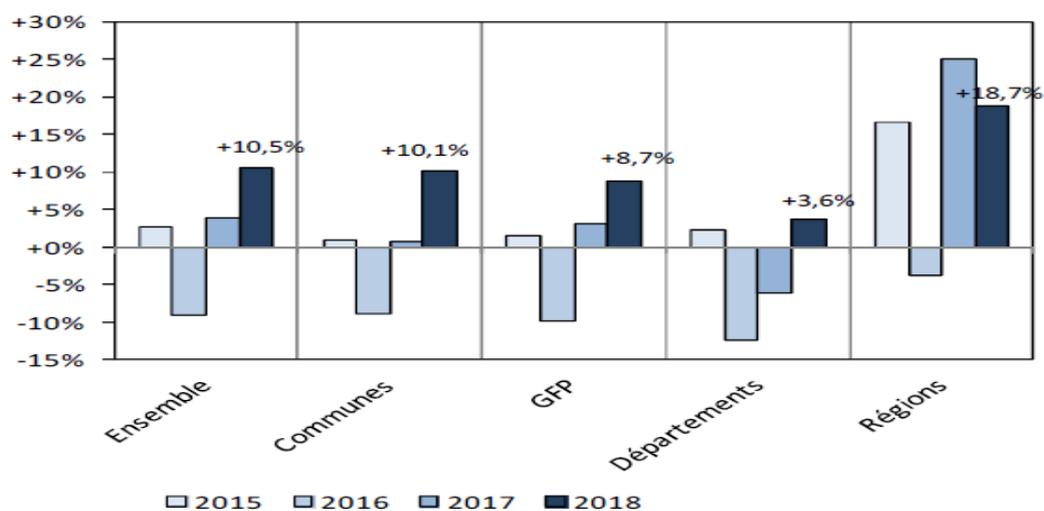
Evolution des investissements publics locaux :

GRAPHIQUE 8 - TAUX DE CROISSANCE ANNUELS DE L'INVESTISSEMENT, SELON LE NIVEAU DE COLLECTIVITE



Source : DGFIP, comptes de gestion - budgets principaux ; calculs DGCL. Evolutions neutralisées des modifications institutionnelles sur la période (CTU, Corse, MGP, Métropole de Lyon)

GRAPHIQUE 9 - TAUX DE CROISSANCE ANNUELS DES RECETTES D'INVESTISSEMENT (HORS EMPRUNTS), SELON LE NIVEAU DE COLLECTIVITE

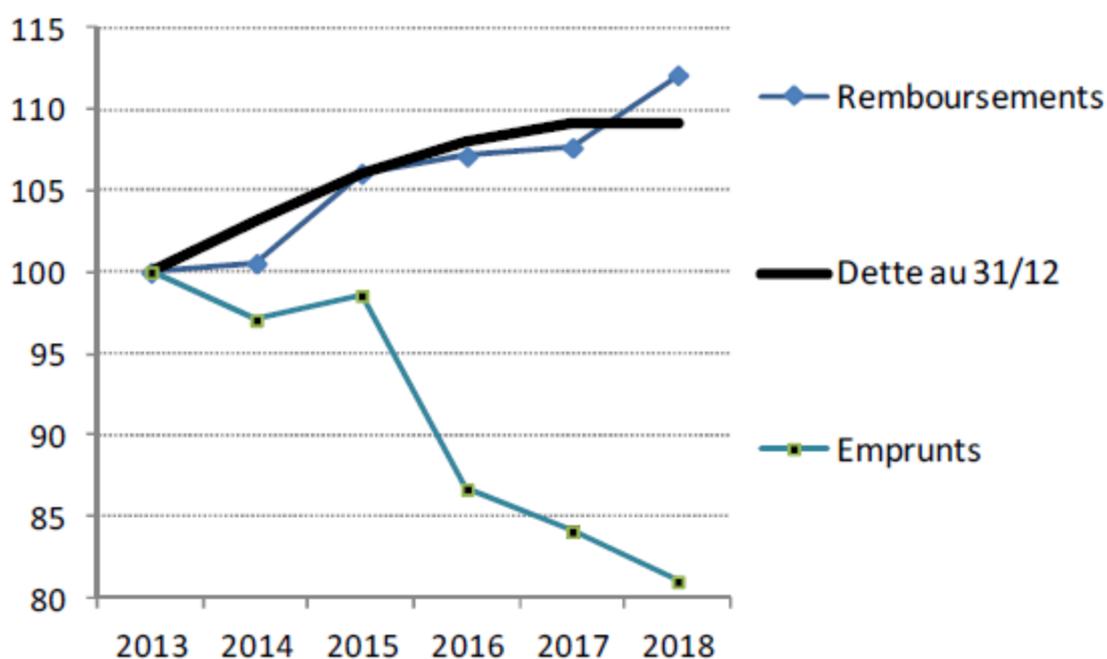


Source : DGFIP, comptes de gestion - budgets principaux ; calculs DGCL. Evolutions neutralisées des modifications institutionnelles sur la période (CTU, Corse, MGP, Métropole de Lyon)

Le stock de dette s'est stabilisé en 2018 pour la première fois depuis 2003 et la capacité de désendettement évolue favorablement au regard de l'augmentation de l'épargne brute. Par ailleurs, le renouvellement de la dette génère des annuités moins lourdes du fait des taux bas.

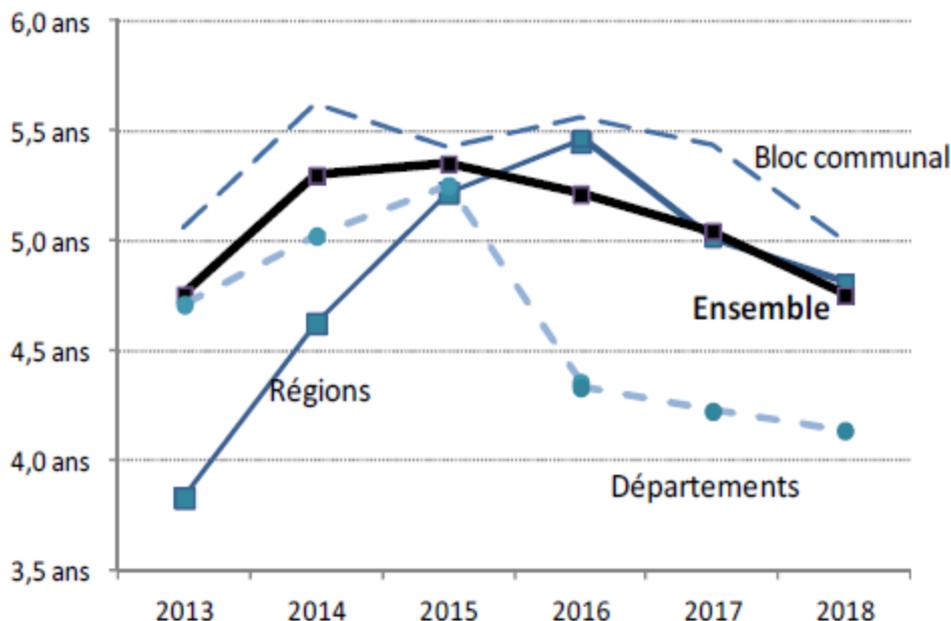
GRAPHIQUE 11 - ÉVOLUTION DES ELEMENTS DE LA DETTE DEPUIS 2013

indice 100 en 2013



Source : DGFIP, comptes de gestion - budgets principaux ; calculs DGCL.

GRAPHIQUE 12 - CAPACITE DE DESENDETTEMENT, SELON LE NIVEAU DE COLLECTIVITE

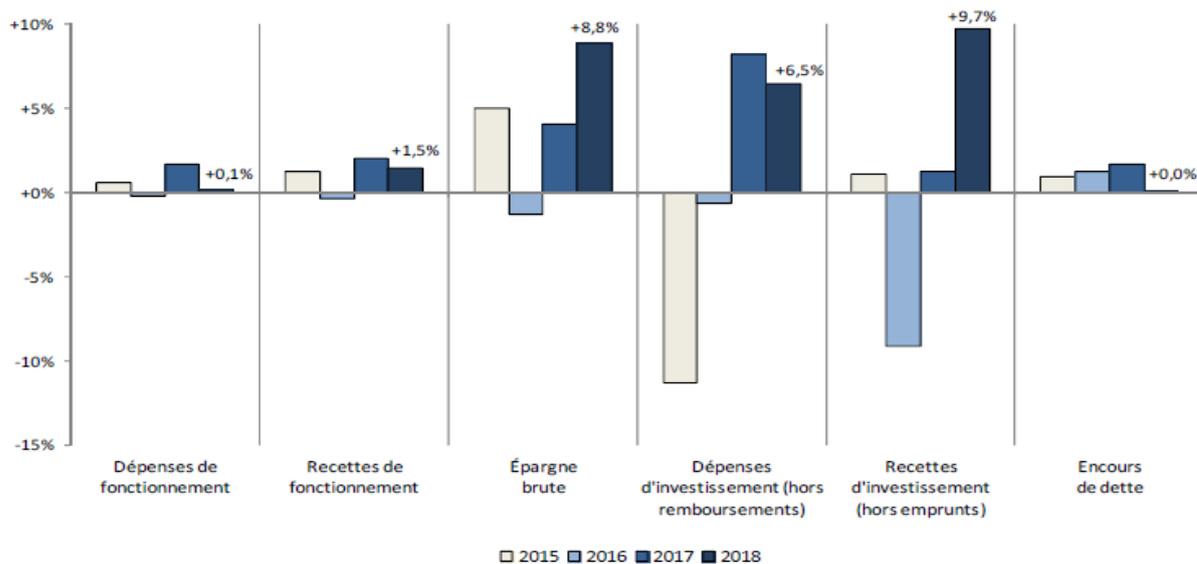


Lecture : la capacité de désendettement (dette / épargne brute) répond à la question : en combien d'années une collectivité peut-elle rembourser sa dette si elle utilise pour cela son épargne brute ? On l'exprime en années : si elle baisse, la situation s'améliore.

Source : DGFIP, comptes de gestion - budgets principaux ; calculs DGCL.

FICHES PAR COLLECTIVITÉS - LES FINANCES DU SECTEUR COMMUNAL

GRAPHIQUE 1 - TAUX DE CROISSANCE ANNUELS DES PRINCIPAUX AGREGATS COMPTABLES DES COMMUNES ET DE LEURS GROUPEMENTS A FISCALITE PROPRE



Source : DGFIP, comptes de gestion - budgets principaux ; calculs DGCL.

2. LES PRINCIPAUX ELEMENTS DE LA LOI DE FINANCES 2020 :

2.1 Suppression de la taxe d'habitation sur les résidences principales et transferts d'impôts :

- Bases TH revalorisées de 0,9% en 2020.
- Suppression de la TH sur les résidences principales pour 80% des contribuables et stabilité imposée du taux (pas de vote du taux de TH en 2020)
- Maintien à 100% de la THRP pour les 20% de foyers les plus aisés en 2020, puis dégrèvement de 30% en 2021, de 65% en 2022 et disparition de la THRP sur toutes les résidences principales en 2023.
- Maintien de la TH sur les logements vacants et résidences secondaires
- Attribution de la part FB départementale aux communes avec compensations individuelles pour garantir le produit grâce à un coefficient correcteur.
- Attribution d'une fraction de TVA aux EPCI et départements
- Perspective d'une recentralisation de l'aide sociale

2.2 Autres mesures :

- Revalorisation des valeurs locatives de 1,2% (TFB, TFNB)
- Stabilité globale de la DGF à 26,847Mds€ avec ponction de 5M€ pour financer la dotation de soutien pour la protection de la biodiversité et ajustements de la dotation d'intercommunalité.
- Maintien du FPIC à 1Md€.
- Elargissement du FCTVA aux dépenses d'entretien des réseaux et report de son automatisation
- Engagement de la révision des valeurs locatives des locaux d'habitation à compter de la disparition de la THRP pour application sur le FB à compter de 2026
- Maintien du niveau DSIL et DETR 2018 et 2019 et augmentation DSU et DSR pour les communes

LES ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2020 POUR LA CCPO

1. LE VOLET FINANCIER

1.1 LES GRANDS PARAMETRES DE LA GESTION 2020 :

La communauté de communes Pays d'Opale a perdu au 1^{er} décembre 2019 les 4 communes issues en janvier 2017 de la fusion de la CC des Trois-Pays avec la communauté de communes du Sud-Ouest du Calais. Ces 4 communes ont été rattachées à l'agglomération Grand Calais Terres et Mers par arrêté préfectoral suite au contentieux sur la fusion du 1^{er} janvier 2017 intenté par la présidente de l'agglomération Calaisienne et au jugement du tribunal administratif de Lille en date du 22 novembre 2018.

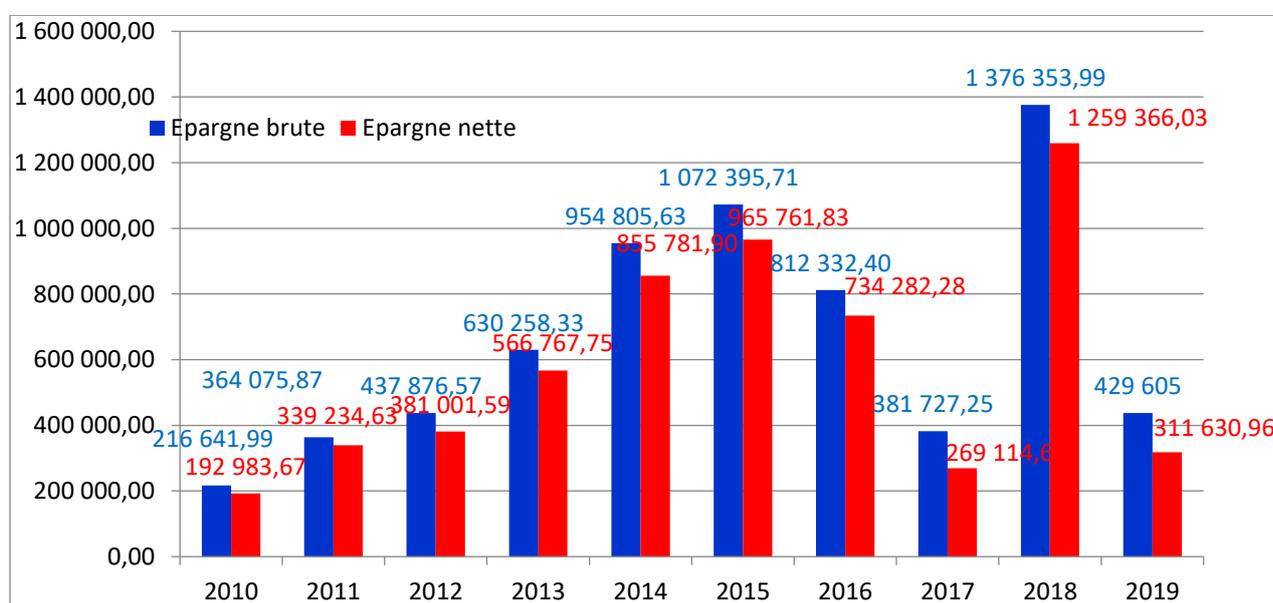
Ce changement de périmètre implique des bouleversements importants pour la CCPO :

- Il bouscule les équilibres financiers actuels mais surtout prévisionnels. En effet, la fusion 2017 ne s'était pas avérée financièrement bénéfique du fait de charges transférées de l'ex-CCSOC pesant de manière déséquilibrée sur la CCPO par rapport aux apports de la CCSOC à Grand Calais pour les communes l'ayant rejointes : Ainsi le FNGIR de la CCSOC a pesé sur les recettes fiscales d'IFA 2000 implanté à Bonningues-lès-Calais (IFER) pour 2.099.469 € et les charges de personnel transférées de la CCSOC ont représenté une somme de 600.000 € comprenant tout le personnel administratif et technique non affecté de la CCSOC. Il avait fallu réduire très fortement les attributions de compensation des 4 communes de l'ex-CCSOC pour sauvegarder l'équilibre budgétaire de la CCPO. Cette situation devait toutefois s'inverser et devenir largement bénéfique pour la CCPO à l'horizon 2022 avec la mise en service du site Eleclink sur Peuplingues dont les recettes fiscales sont évaluées à 1.500.000 €/ an au moins.
- La CCPO avait donc conçu son plan prévisionnel d'investissements en tenant compte de ces recettes fiscales futures. Il intègre notamment les projets de maison de pays de Licques, de tiers lieu numérique et d'extension des ZAE de Guînes et Autingues.
- Le budget 2020 de la CCPO doit par ailleurs intégrer des charges supplémentaires importantes en section de fonctionnement avec l'ouverture de la maison de pays de l'Ardrésis.
- La perspective budgétaire est également bouleversée par des incertitudes sur le calcul des dotations et sur les recettes fiscales avec un territoire dont les bases et les indices qui prédéterminent les dotations de l'Etat ont fortement évolué depuis 2019. Cela vaut notamment pour la DGF ou le FPIC.
- Outre les aspects financiers, cette défusion engendre une réorganisation complète des services communautaires puisque 9 des 10 agents issus de la CCSOC en 2017, dont 2 cadres A et un cadre B ont été transférés à Grand Calais, ainsi que 3 agents du service de collecte des déchets. Cette réorganisation impacte particulièrement les services techniques et administratifs alors que sur le plan culturel, la politique communautaire en faveur de la lecture publique est mise à mal avec le transfert de la médiathèque intercommunale de Bonningues-lès-Calais.

A l'issue d'après négociations avec les services de l'Etat et la communauté d'agglomération Grand Calais Terres et Mers, un contrat de réciprocité tripartite a été signé portant engagement de rétrocession par Grand Calais à la CCPO de la moitié des recettes fiscales issues d'Eleclink à compter de l'année de leur perception et pour une durée de 12 ans tacitement reconductible, au regard des engagements pris et mis en œuvre par la CCPO au titre de la protection des ressources naturelles et de la maîtrise de la périurbanisation dont bénéficie l'agglomération.

Ce contrat de réciprocité n'aura toutefois pas d'effet sur les exercices comptables 2020 et 2021 puisque les premiers produits fiscaux sont attendus en 2022. D'ici là, la CCPO doit donc gérer au mieux ses ressources et ses excédents budgétaires.

A l'issue de l'exercice 2019, le budget général de la CCPO a finalement dégagé une épargne nette (RRF-DRF-remboursement du capital) = capacité d'autofinancement nette de 311.630,96 € soit 3,1 % des RRF, ce qui est très modeste.



En globalisé (tous budgets confondus) cette épargne nette aura été en 2019 de **263.746 €**.

Concernant la section d'investissement, les dépenses d'équipement brutes 2019 ont été de 3.427.640 € (onglet budgétaire CA ratios tout en bas de la page) tous budgets globalisés contre 3.562.514 € en 2018 et 3.488.259 € en 2017, soit un rythme d'investissement qui reste très soutenu.

- **sur le budget général**, les dépenses d'équipement brut 2019 à hauteur de 2.854.378 € auront été réalisées sans recours à l'emprunt par la mobilisation des subventions obtenues sur les projets en cours de développement et par une consommation du fonds de roulement à hauteur de 182.192 €
- **Le budget annexe des ordures ménagères** a requis en 2019 573.263 € de dépenses d'équipement brut Ces investissements n'ont pas fait recours à l'emprunt et le fonds de roulement a été consommé à hauteur de 381.097 € soit 58 % du disponible.
- **Les budgets annexes des zones d'activité** ont généré en 2019 0 € de dépenses d'équipement brut, les chantiers d'agrandissement des zones du moulin à huile et des moulins d'Autingues étant décalés. Un déficit de 75.000 € est cependant reporté sur la ZAE CDDO.

Au 31 décembre 2019, le fonds de roulement est donc évalué à 2.954.097,24 €, décliné comme suit entre les différents budgets (RRF-DRF avec reports):

BG :	2.097.586 -48.557 =	2.049.029 €
BOM F+I :	585199 -377.967=	207.232 €
ZAE moulin à huile F+I:	155.909 -16.955=	138.954 €
ZAE Autingues F+I :	43.947+ 590.301=	634.248 €
ZAE CDDO F+I :	835 - 76.201=	-75.366 €

Total : **2.954.097 €**

Les perspectives budgétaires laissent apparaître :

- un déficit prévisionnel de gestion 2020 de 468.252 € sur le **BG sous réserve de maintien du pacte financier local** Cette somme comprend une subvention d'équilibre de 75.000 € au budget OM et une subvention d'équilibre de 75.367 € au budget de la ZAE CDDO.
Ce déficit devrait être ramené en réalisé autour de -250.000 € compte-tenu des marges de manœuvre prises dans l'élaboration budgétaire.
- un Budget OM en équilibre compte-tenu d'une subvention d'équilibre de 75.000 € du BG et de la consommation du report d'excédent antérieur de 206.548 €
- un résultat globalement équilibré sur les ZAE hors travaux une fois comblé le déficit de la ZAE CDDO (l'annuité d'emprunt ZAE Guînes devrait être couverte par une cession de parcelle à Autingues)
- un déficit de gestion 2021 de -200.000 € sur le BG, -250.000 € sur le BOM et -50.000 € sur les ZAE. **Soit un déficit de gestion globalisé sur les deux exercices cumulés à environ 750.000 €**
- Des investissements sur le BG cumulés sur 2020 et 2021 à hauteur de 7.000.000 €TTC en intégrant la MDPL, soit un montant net de subvention (50% du HT) et de FCTVA à couvrir de 2.800.000 €. **Proposition de couverture par l'emprunt à hauteur de 1.800.000 €, ce qui implique un autofinancement à dégager de 1.000.000 €.; on conserve donc 1.049.029€ sur les reports du BG (1.871.983 € en fonctionnement) pour couvrir les déficits de gestion 2020 et 2021 du BG et une partie du déficit du BOM.**
- Proposition de poser l'emprunt sur la MDPL en 2021 pour 1.800.000 €
- Une perspective de dépenses d'investissement OM sur 2020 et 2021 de 1.000.000 € pour 250.000 € de recettes (subventions et FCTVA) soit 750.000 € à couvrir dont 550.000 € par emprunt et 200.000 € par apport du BG)
- **Le développement des ZAE des moulins d'Autingues et du moulin à huile est préfinancé mais consigné dans le FDR global à hauteur de 773.202€ ; celui de la ZAE du CDDO sera à financer intégralement par un emprunt de l'ordre de 800.000 € qui sera largement couvert par les ventes de parcelles (cession de 30.000 m2/45.000 à 35 €/m2 = 1.050.000 €**

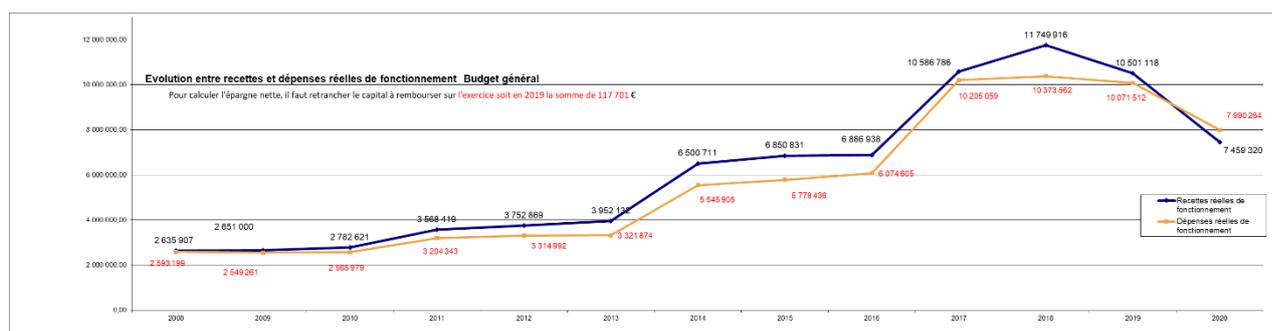
La question du déséquilibre structurel de la section de fonctionnement du BG et compte-non tenu par ailleurs de l'hypothèque pesant chaque année sur le pacte financier local à hauteur de 300.000 € devrait être couverte à compter de 2022 par le **contrat de réciprocité** signé avec GCTM qui devrait rapporter environ 750.000 € par an à la CCPO.

Ces perspectives laissent augurer, en l'état des paramètres connus et évalués **et avec un pacte financier local maintenu**, un résultat budgétaire équilibré jusque la fin de l'exercice 2021 compte-tenu des reports antérieurs. **Si le pacte financier n'était pas maintenu, il faudrait compenser 600.000 € sur les 2 ans et l'équilibre budgétaire serait rompu, sauf à reporter les travaux des ZAE et à utiliser les sommes provisionnées à cette fin pour financer le déficit.**

Déficits prévisionnels à couvrir : 250.000 (2020 BG) + 200.000 (2021 BG)+ 250.000 (2021 OM) + 50.000 (ZAE selon ventes)= environ 750.000 €

FDR disponible tous budgets : 2.954.097 € - 1.000.000 (autofinancement BG)-200.000 (autofinancement OM) -773.202 (autofinancement ZAE Autingues et Guînes) = 980.895€ pour une somme à couvrir en déficit de gestion cumulée = 750.000 € soit une marge de 230.895€ (si maintien du pacte financier)

Graphe Budget général



Focus sur les perspectives budgétaires 2020 :

Les dépenses d'équipement 2020 du BG sont évaluées à 2.854.377 € au titre des projets engagés (solde de la MDPa, du déploiement de la fibre numérique et de l'opération programmée d'amélioration de l'habitat), ainsi que pour la réalisation du tiers lieu numérique, de la signalétique et de la mise en accessibilité de l'EIM de Guînes.

Les subventions d'équipement sont attendues sur l'exercice à hauteur d'un minimum de 1.287.044 € :

Il s'agit notamment du solde des subventions sur le projet de la maison de Pays de l'Ardrésis et des participations de l'ANAH au titre de l'OPAH.

Le FCTVA est quant à lui évalué proportionnellement aux dépenses d'équipement brut à hauteur de 463.000 €

Soit une couverture à apporter de 1.104.333 € permettant en 2020 d'éviter le recours à l'emprunt, compte tenu du FDR existant.

1.2 LES HYPOTHESES D'EVOLUTION ENVISAGEES ET LES MARGES DE MANŒUVRE POUR CONSTRUIRE LE PROJET DE BUDGET :

➤ Concours financiers :

- ✓ Diminution de la DGF d'environ 135.000 €, autour de 1.170.000 €
- ✓ autres participations (compte 7478) : +160.000 € en 2019 (+MDPA-CLSH)

➤ Fiscalité :

- ✓ Recettes fiscales (évaluation DDFIP novembre 2019 et infos bases 2020) : 4.453.285 €
- ✓ Evaluation FPIC pacte financier : 600.000 €

- **Tarification** : Les redevances et droits à caractère social représentent un volume très modeste pour le budget général de l'ordre de 2,85% des RRF; ils sont principalement constitués des produits issus des régies enfance et école de musique. Les tarifications enfance sont encadrées par la CAF. Le produit évolue positivement d'environ 30.000 € en 2020 avec l'ouverture de la MDPa et la perte du CLSH.
- **Subventions de fonctionnement versées : 342.730 € (+46.500 €)** dont 40.000 € fêtes CDDO et report médiation gendarmerie AVF62
- **Principales évolutions relatives aux relations financières entre l'établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre et les communes** : L'hypothèse budgétaire est construite sur les bases d'attributions de compensation ramenées au niveau de l'ex-CCTP d'avant 2017 et dans le strict respect du pacte financier local sur la base d'une recette de FPIC nette identique (600.000 €) compte-tenu du maintien du plafonnement de l'enveloppe à 1Md € au niveau national. En cas de remise en question du pacte financier et d'application du dispositif de droit commun la perte nette de recette communautaire serait de l'ordre de 300.000 €.

1.3 FOCUS SUR LES BUDGETS ANNEXES

❖ Budget annexe des ordures ménagères :

- La gestion 2019 dégage un excédent réel de fonctionnement net sur l'exercice de 151.015 € mais les perspectives sont défavorables suite aux pertes de bases de TEOM générant une perte de produit de l'ordre de 250.000 €. Par ailleurs, ce budget est grevé de lourdes charges d'amortissements qui génèrent un déficit de la section de fonctionnement.
- Concernant l'exercice 2020, La TEOM incitative est expérimentée sur les communes de Fiennes, Hermelinghen, Alembon et Boursin et les aides au tri Citeo sont annoncées en forte diminution au regard des prix du marché sur les papiers notamment.
- Concernant la section d'investissement, celle-ci aura été déficitaire en 2019 de 401.824 € en réel, déficit ramené à zéro après comptabilisation des opérations d'ordre. Le budget ne dispose presque plus de marge de manœuvre et l'équilibre en fonctionnement est rompu en 2020.

❖ Budget ZAE moulin à huile :

- La gestion 2019 (opérations réelles) dégage un déficit global de 47.884 € liée à l'annuité de la dette alors qu'aucun terrain n'a été vendu. Pour 2020,
- En termes de prospective et compte-tenu des éléments suivants :
 - Reports antérieurs de fonctionnement : 155.909 €
 - Terrains restant à vendre : 7019m²x31 € : 217.589 €
 - Remboursement de capital restant dû : - 92.826 €
 - Intérêts restant dus : - 5.606 €
 - Reports antérieurs d'investissement : -16.955 €
 - Travaux viabilisation bouclage avec CDDO : - 258.111 €

Total gestion prévisionnelle de la zone : + 0 €

❖ **Budget ZAE du camp du drap d'or :**

- Le budget annexe de la zone d'activité du camp du drap d'or laisse apparaître à l'issue de 2019 un déficit cumulé de 75.366 €. Ce budget donnera lieu à des dépenses d'investissement (viabilisation) dès lors que le locataire aura quitté les terrains acquis par la communauté de communes. une procédure est en cours et il est proposé d'attendre la clôture de celle-ci pour inscrire les crédits nécessaires. En l'attente, le budget 2020 est rééquilibré par une subvention du budget général.

❖ **Budget ZAE moulin d'Autingues :**

- Le budget de la ZAE d'Autingues a connu une cession en 2019 ; il présente un excédent global de 634.248 € au terme de l'exercice, issu pour 443.865€ d'un prêt du budget général en 2017 destiné à couvrir les travaux de viabilisation qui ont été reportés en 2020.
- En termes de perspectives, la zone actuelle compte un terrain restant à céder pour la somme de 40.000 €.
 - Reports antérieurs de fonctionnement : + 43.947 €
 - Terrains restant à vendre : + 40.000 €
 - Reports antérieurs d'investissement : + 590.301€
 - Travaux viabilisation: - 500.000€
 - Perspectives de ventes de nouveaux terrains : +496.000 €

Total gestion prévisionnelle de la zone : 670.248 € -443.865 € à rembourser au budget général soit un solde positif de 226.383 €

1.4 LES ENGAGEMENTS PLURIANNUELS

Dans le cadre de son plan prévisionnel d'investissement, la communauté de commune Pays d'Opale a délibéré sur son budget général une autorisation de programme pour la maison de pays de l'Ardrésis et décidé d'engager deux programmes d'investissement qui se déclineront sur plusieurs exercices : La fibre numérique et l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH). Une nouvelle autorisation de programme relative à la réalisation de la Maison de Pays de Licques est à prévoir dès le BP 2020.

Une autorisation de programme a par ailleurs été délibérée sur le budget annexe des OM pour l'acquisition de matériels afin d'engager un achat en 2019 pour une réalisation 2020. Elle sera soldée en début d'année.

- **Autorisation de programme Maison de Pays de l'Ardrésis**

L'autorisation de programme a été votée par délibération n°205 du 4 décembre 2017 ; Elle est ajustée en fonction des notifications définitives et évolutions susceptibles d'intervenir durant le déroulement du projet : Le solde de cette opération est prévu comme suit :

AUTORISATION DE PROGRAMME MAISON DE PAYS DE L'ARDRESIS AVEC CREDITS DE PAIEMENT PAR EXERCICE				
Exercice	Dépenses/ article	Dépenses montant TTC	Recettes article + organisme	Recettes montant
CP				
2017	2031 frais d'études	223 617	1311 Etat FS IPL	60 000
	2033 insertions	1 645	1311 Etat TEPCV	80 000
	2313 constructions	1 290	1311 Etat DETR	90 400
			1312 Région HDF MOE	125 000
2018	2031 frais d'études	18 237	1311 Etat FS IPL	65 000
	2313 Travaux	1 428 725	1311 Etat DETR	60 400
	238 Avances	81 020	1311 Etat FNADT	29 200
			1312 Région HDF	125 000
			1312 Région HDF travaux	290 000
			1313 CD 62	161 355
			1318 CAF nationale	200 000
			1318 CAF 62	313 303
			1318 MSA	50 000
2019	2313 Travaux	1 908 204	1311 Etat TEPCV	80 000
	2184 Mobilier	106 093	1311 Etat DETR	30 000
	2188 Autres immobilisations corporelles	898	1312 Région HDF travaux	200 000
			1313 CD62 travaux	100 000
			1318 CAF nationale	130 000
			CAF 62	152 842
			238 AVANCE	81 020
2020	2188 Autres immobilisations corporelles	9 102		
	2313 Travaux	877 169		
			Autofinancement	2 232 480
			(dont FCTVA environ 900.000 €)	
Total AP		4 656 000		4 656 000

▪ **La fibre numérique :**

La communauté de communes adhère au syndicat mixte La Fibre Numérique 62 59 qui organisera à compter de 2018 et jusque 2021 le déploiement de la fibre numérique sur le territoire communautaire. Le coût à charge de la communauté est évalué à 68 € par prise soit environ 700.000 € avec des appels de fonds à intervenir dès 2019. Le budget d'investissement 2020 prévoira une somme de 140.000 € à cet effet qui pourra être ajustée en fonction de la demande effective.

▪ **L'OPAH :**

la dépense est étalée sur 4 ans sur la section d'investissement à compter du BP 2019. Pour 2020, les inscriptions de crédits sont de l'ordre de 82.000 €

1.5 ETAT DE LA DETTE

LISTE DES EMPRUNTS (TOUS BUDGETS) : Aucun emprunt n'a été souscrit en 2019.

Budget général :

Objet	Prêteur	Capital initial	Date encaissement	Durée	Date dernière échéance
PRET TRAVAUX MINOTERIE BOUTOILLE	CREDIT AGRICOLE	1 200 000.00	31/12/2016	20 ans	28/08/2036
TRANSFERT ECOLE DE MUSIQUE	CAISSE D'EPARGNE	260 861.88	01/01/2012	17,25 ans	28/02/2029
TRANSFERT MAISON DE L'ENFANT	CAISSE FRANCAISE DE FINANCEMENT LOCAL	65 748.15	01/06/2011	10 ans	01/06/2021
CONSTRUCTION MAISON DE PAYS D'HARDINGHEN	CAISSE FRANCAISE DE FINANCEMENT LOCAL	400 000.00	01/08/2004	15 ans	01/08/2019

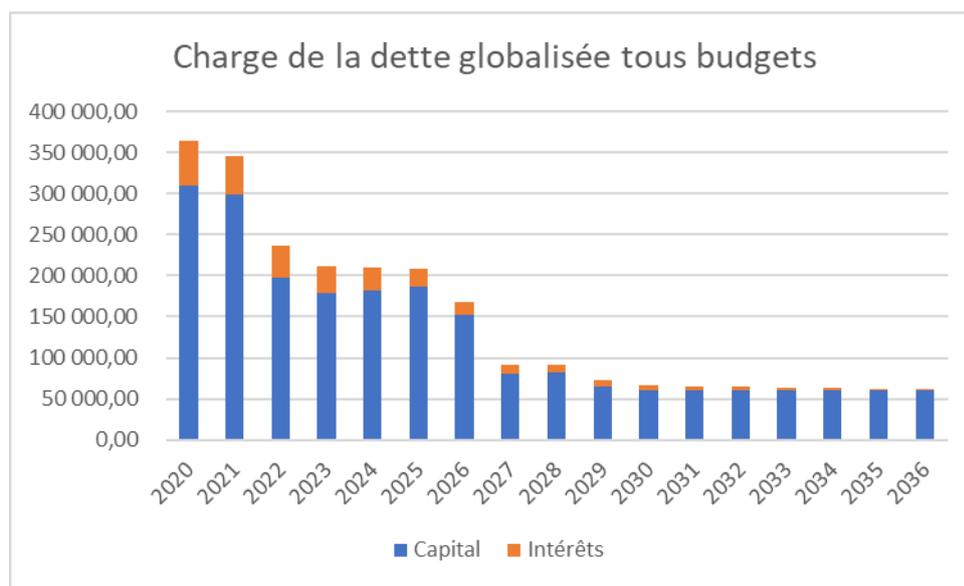
Budget annexe OM :

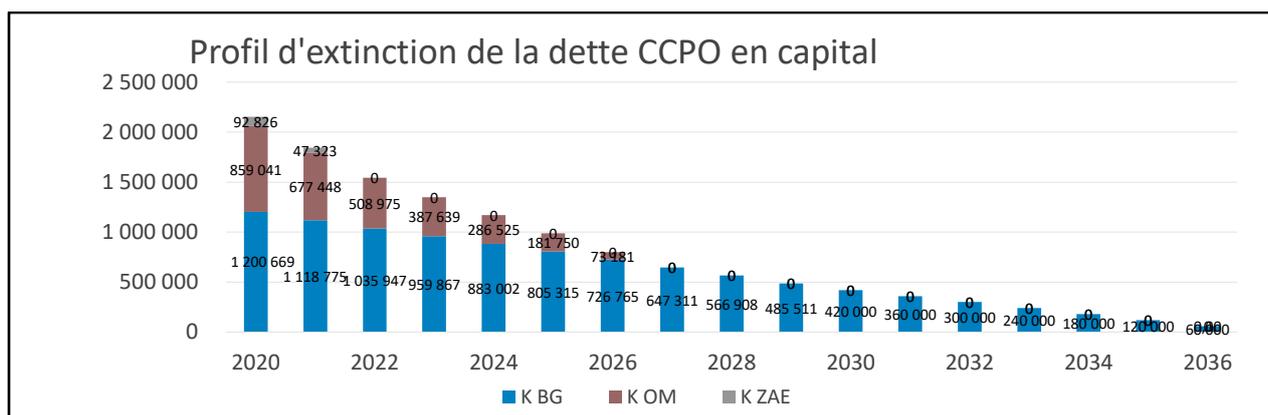
Objet	Prêteur	Capital initial	Date encaissement	Durée	Date dernière échéance
BACS DE COLLECTE SELECTIVE	DEXIA	615 294.45	01/02/2011	15 ans	01/01/2026
NOUVEL ENSEMBLE ROUTIER	CAISSE D'EPARGNE	150 000.00	08/06/2010	10 ans	10/06/2020
BENNE DE COLLECTE ET NOUVEAUX CONTENANTS	CAISSE D'EPARGNE	250 000.00	15/04/2011	15 ans	25/04/2026
BACS COLLECTE SELECTIVE	CAISSE D'EPARGNE	450 000.00	11/06/2010	15 ans	10/06/2025
FINANCEMENT D'UN ENSEMBLE ROUTIER	CREDIT AGRICOLE	160 000.00	15/04/2015	7 ans	15/04/2022
GPS VEHICULE	CAISSE D'EPARGNE	250 000.00	25/11/2016	5 ans	25/07/2021

Budget annexe ZAE Guïnes :

Objet	Prêteur	Capital initial	Date encaissement	Durée	Date dernière échéance
PRET ZAE	CREDIT AGRICOLE	567 200.00	20/12/2006	15 ans	20/01/2021

ENCOURS DE LA DETTE (TOUS BUDGETS) :





RATIOS :

Encours de la dette au 31dec. 2019 (globalisé) / Population :

L'encours de la dette communautaire est modeste et le capital restant dû est réparti comme suit au 1^{er} janvier 2019:

- ZAE moulin à huile : 92.826 €
- CCPO budget général : 1.200.669 €
- Service de gestion des déchets : 859.041€

Soit un total de 2.152.536 € contre 2.491.176,12 € au 01/01/2019.

Soit une dette au 01/01/2020 de 85 €/habitant (25.250 habitants)

Encours de la dette au 31 dec.2019 / Recettes réelles de fonctionnement (budget 2020):

Ce ratio est très faible puisque ramené aux recettes réelles de fonctionnement du budget général et du budget OM, l'encours de la dette globalisée représente $2.152.536 / (7.555.716+3.645.436) = 11.201.152 = 19,22\%$

Charges réelles de fonctionnement et remboursements de dette / Recettes réelles de fonctionnement (budget 2020) :

DRF 2019 BG + OM = 8.023.969+3.350.885 = 11.374.854€
Remboursement dette 2019 : = 308.990€

- ZAE moulin à huile : 45.503 €
- CCPO Budget général : 81.894 €
- Service gestion des déchets : 181.593 €

Soit un total de charges réelles de fonctionnement + remboursement dette = 11.683.844 € supérieur aux recettes réelles de fonctionnement (11.201.152 €) de 482.692 € et couvert par les excédents reportés en section de fonctionnement (BG :1.871.983 €; OM 206.548 €).

La collectivité est confrontée à un problème d'effet ciseaux sur l'épargne brute avec des dépenses réelles supérieures aux recettes réelles de fonctionnement en attendant les retombées fiscales du projet Eleclink. **Si la CCPO venait à être privée de cette ressource, l'équilibre budgétaire deviendrait irréalizable sans augmentation de la fiscalité et les projets d'équipement du territoire seraient durablement compromis.**

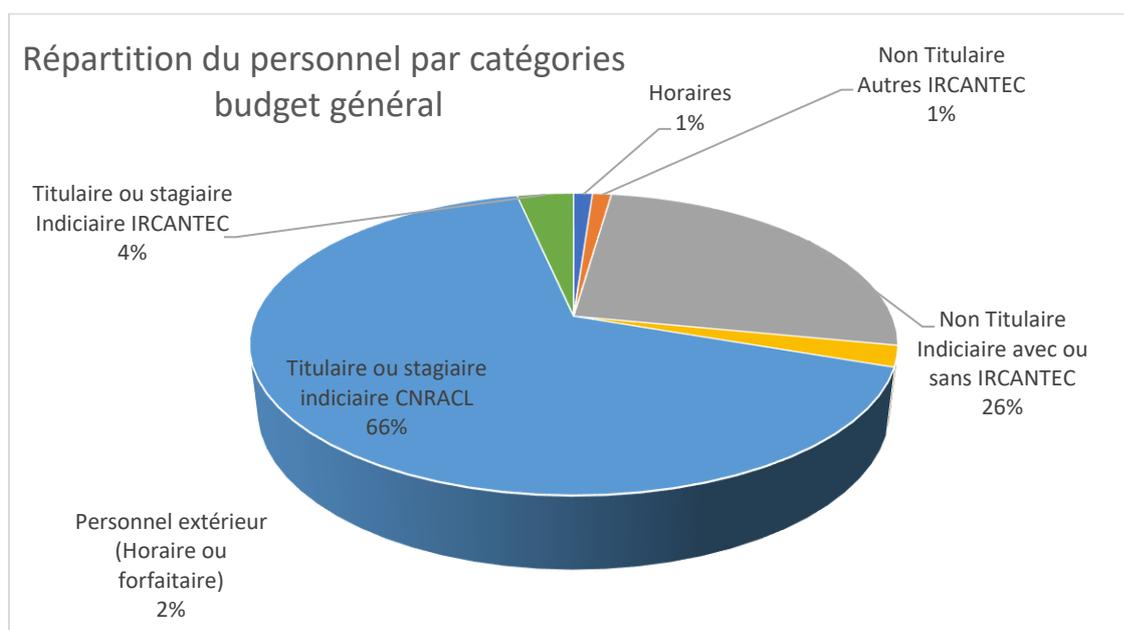
2 LE VOLET RESSOURCES HUMAINES

2.1 STRUCTURE DES EFFECTIFS ET DEPENSES DE PERSONNEL

Le nombre d'agents de la CCPO est de 116 au 01/01/2020 (Titulaires, stagiaires, contrats d'insertion, CDI) dont 89 sur le budget général et 27 sur le budget OM.

Budget général

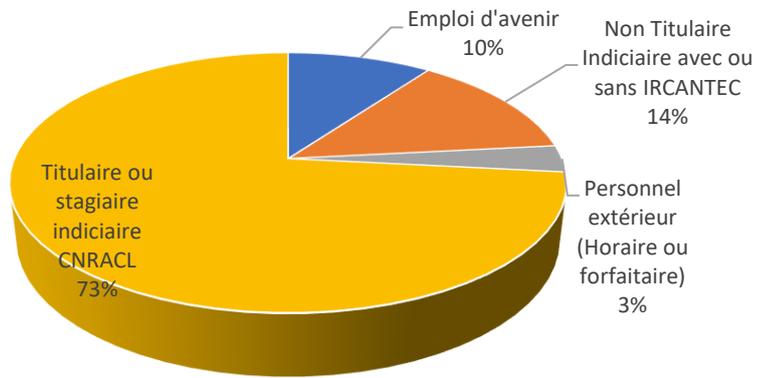
<i>Masse salariale</i>			
<i>Catégories</i>	<i>Nbre agent</i>	<i>Montant</i>	<i>%</i>
Horaires	1	2 009,88	0,08%
Non Titulaire Autres IRCANTEC	1	966,90	0,04%
Non Titulaire Indiciaire avec ou sans IRCANTEC	23	328 295,26	12,84%
Personnel extérieur (Horaire ou forfaitaire)	2	706,16	0,03%
Titulaire ou stagiaire indiciaire CNRACL	59	2 168 538,75	84,83%
Titulaire ou stagiaire Indiciaire IRCANTEC	3	55 774,07	2,18%
TOTAL	89	2 556 291,02	100,00%



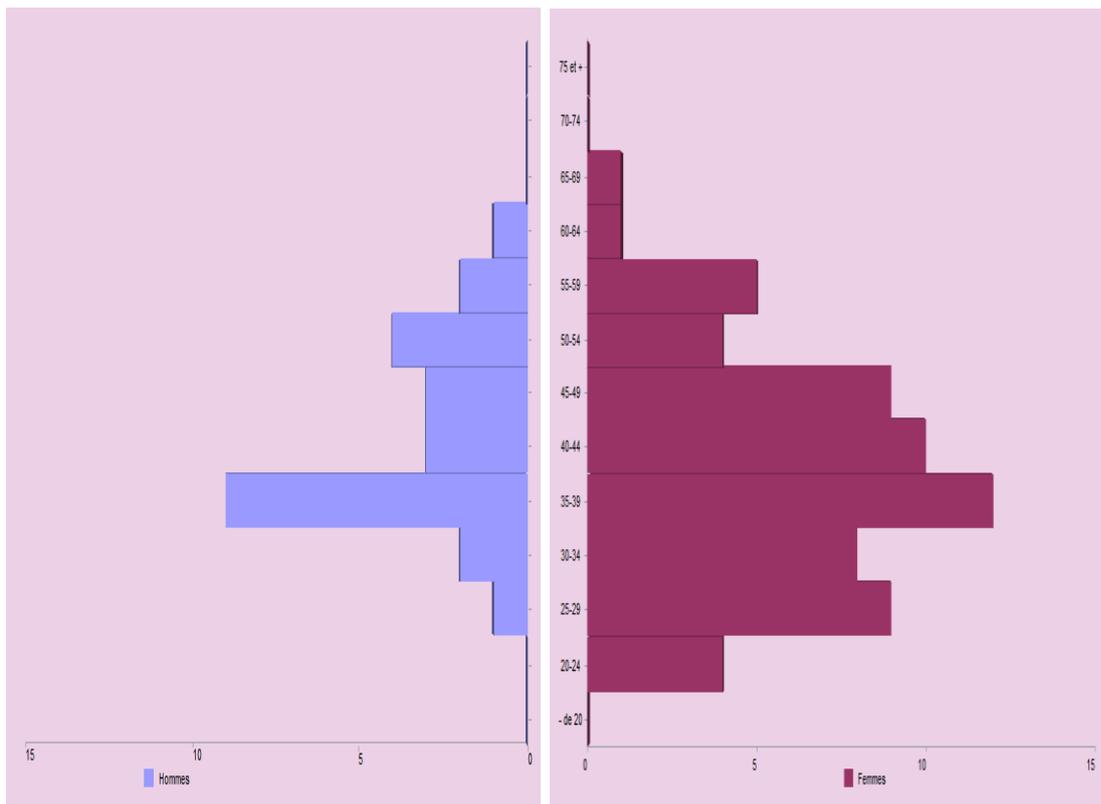
<i>Masse salariale</i>			
<i>Catégories</i>	<i>Nbre agents</i>	<i>Montant</i>	<i>%</i>
Emploi d'avenir	3	17 665,06	2,09%
Non Titulaire Indiciaire avec ou sans IRCANTEC	4	90 244,96	10,67%
Personnel extérieur (Horaire ou forfaitaire)	1	537,90	0,06%
Titulaire ou stagiaire indiciaire CNRACL	22	737 632,76	87,18%
TOTAL	30	846 080,68	100,00%

3 agents sont comptés en double sur le budget OM (fin des Contrats et stagiarisation)

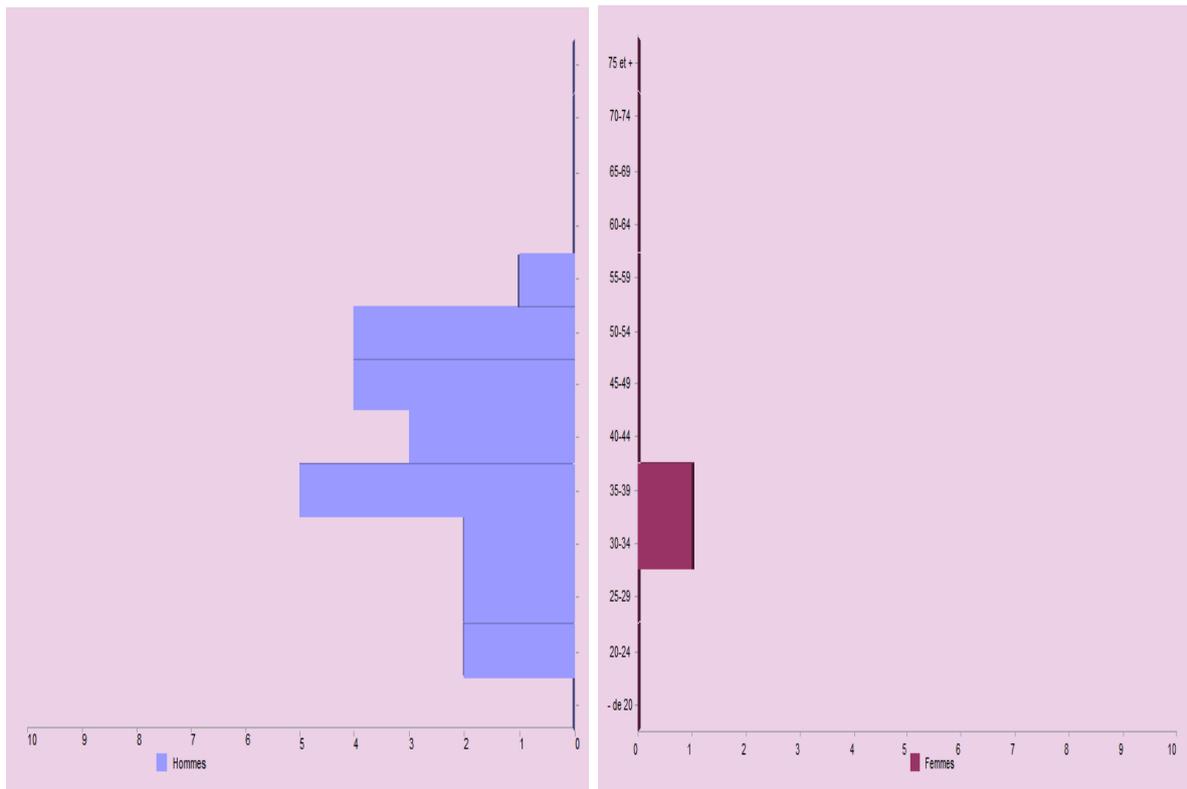
Répartition du personnel par catégories de salariés Budget OM



Pyramide des âges 2020 budget général

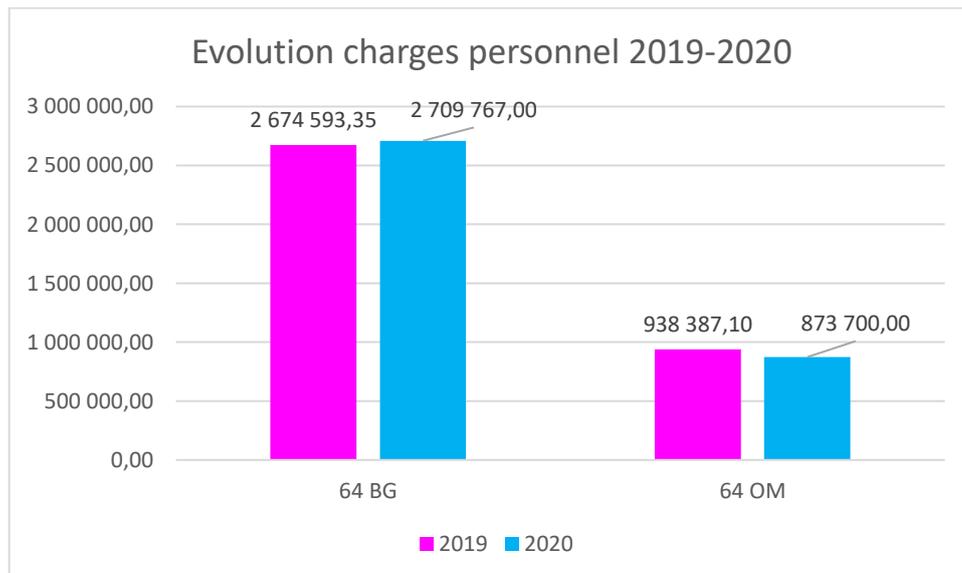


Pyramide des âges 2020 budget OM



SYNTHESE DEPENSES DE PERSONNEL 2019 ET PERSPECTIVES 2020 (TOUS BUDGETS)

Evolution dépenses de personnel



En 2020, les évolutions des dépenses de personnel s'expliquent par :

- La mise en œuvre des mesures gouvernementales et notamment la poursuite du PPCR (parcours professionnel des carrières et des rémunérations).
- Le départ de 9 agents de l'ex-CCSOC et de 3 agents du SMIRTOM et l'arrivée de 8 agents à la MDPA.
- L'arrêt des emplois d'avenir (2 postes OM)

2.2 DETAILS ELEMENTS DE REMUNERATION

	BUDGET PRINCIPAL			BUGET OM		
	2019	2020 (perspective)	Evolution	2019	2020 (perspective)	Evolution
Rémunération principale titulaire	1 254 955,11	1 220 473,05	-2,75%	420 300,12	392 951,99	-6,51%
NBI, SFT, IR	56 811,71	55 168,80	-2,89%	12 463,10	11 745,23	-5,76%
Autres indemnités titulaires	337 541,15	298 267,15	-11,64%	129 662,62	124 983,05	-3,61%
Rémunération principale non titulaire	218 700,18	218 565,22	-0,06%	48 770,49	56 318,19	15,48%
Autres indemnités non titulaires	24 550,01	22 918,63	-6,65%	6 581,13	6 523,25	-0,88%
Emplois insertion	-	-		54 762,12	15 541,87	-71,62%
TOTAL	1 892 558,16	1 815 392,85	-4,08%	672 539,58	608 063,58	-9,59%

Heures complémentaires/supplémentaires rémunérées :

2019	Budget général	Budget OM
Heures complémentaires	8 624,59	99,36
Heures supplémentaires	3 452,73	40 932,86
Interventions astreintes	18 906,80	5 964,40
TOTAL	30 984,12	46 996,62

Les heures supplémentaires/complémentaires (HS/HC) 2019 concernent principalement pour le budget général le personnel d'entretien des locaux (augmentation des surfaces)

Pour le budget OM, le volume des HS/HC a été rendu nécessaire pour maintenir le service dans toutes circonstances (absences imprévues, jours fériés).

Avantages en nature :

Pour l'année 2019, un type d'avantage en nature est recensé :

- Attribution d'un véhicule de service avec remisage afin d'assurer les astreintes du service technique en fonction du planning établi par le directeur du service.
- Attribution d'un véhicule de service avec remisage au directeur des services techniques au regard de la multiplicité des sites d'intervention et de la disponibilité requise.
- Attribution d'un véhicule de service avec remisage afin d'assurer le bon fonctionnement du service gestion des déchets ménagers au directeur du service.

2.3 MOUVEMENTS DE PERSONNEL

En 2019 :

15 sorties : 9 agents ex-CCSOC et 3 agents de collecte SMIRTOM suite défusion ; 2 CAE du service OM (démission et fin de contrat).
1 départ en retraite (directeur EIM)

10 entrées : 7 nominations stagiaires (5 MDPA et 2 MSAP) / 3 mutations (2 MPDA et 1 commande publique)

9 accroissements ponctuels d'activités (1 technique/1 culture/5 OM)

Perspectives 2020 :

1 stagiairisation : service OM

Evolutions de carrière :

En 2019 : 3 avancements de grade :

- 2 EJE sont devenues EJE principales 1^{ère} classe
- 1 adjoint administratif principal de 2^e classe est devenu adjoint administratif principal de 1^{ère} classe

Perspectives 2020 :

- Remplacement d'un poste d'attachée territoriale par un poste d'ingénieure territoriale avec stagiairisation sur le grade.
- Stagiairisation d'un adjoint technique sur le grade de technicien principal de 2^e classe
- Stagiairisation d'un adjoint administratif principal 1^{ère} classe sur le grade de rédacteur territorial

2.5 DUREE EFFECTIVE DU TRAVAIL

L'organisation du travail à la communauté de communes Pays d'Opale répond à l'organisation suivante :

- Textes de référence : Loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale
- Décret n°2000-815 du 25 août 2000 relatif à l'aménagement et à la réduction du temps de travail dans la fonction publique d'Etat et dans la magistrature
- Décret n°2001-623 du 12 juillet 2001 pris pour application de l'article 7-1 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 et relatif à l'aménagement et à la réduction du temps de travail dans la fonction publique territoriale.

L'organisation du temps de travail a été adoptée en cours d'année 2017 après avis favorable du comité technique de la collectivité.

Sont concernés par le protocole :

Les personnels titulaires, stagiaires, non titulaires de droit public à temps complet, à temps non complet et à temps partiel en position d'activité au sein des services de la communauté de communes Pays d'Opale.

Le cas échéant, les agents de droit privé : Pour ces derniers, il sera appliqué le principe de proportionnalité au temps de travail effectué

Le décompte du temps de travail est réalisé sur la base d'une durée annuelle de travail effectif de 1607 heures/ an de travail effectif pour un temps plein.

Le nombre de jours travaillés/an est élaboré sur une base de 222 jours soit une moyenne de 36h15 hebdomadaires de travail

CA : 25

ATT : 6

Fériés : 8 (moyenne)

WE : 104

Total : 143 jours d'absence de service >>> 365-143=222 jours de travail

2.5 LES ORIENTATIONS 2020

Les principaux enjeux RH de la CCPO restent les suivants :

- Maitrise de la masse salariale ;
- Prise en compte de la pyramide des âges ;
- Adapter régulièrement l'organisation pour une meilleure efficience ;

En 2020 comme auparavant, les remplacements des arrêts maladie et maternité seront limités et examinés au cas par cas selon des critères de continuité de service, de normes d'encadrement et de face à face avec les usagers.

En contrepartie de cet effort la collectivité prévoit pour 2020 le maintien d'une politique active d'avancement de grade et de promotion interne qui permettra de reconnaître l'implication des agents.

Une vigilance particulière sera portée sur les situations individuelles des agents qui rencontrent des difficultés de santé et les actions de reclassement seront envisagées.